

En septembre 2004, éthic étapes lançait la première carte des personnels du réseau éthic étapes : la carte Avantages. Le principe est simple : remettre à chaque salarié des organismes membres du réseau une carte nominative lui donnant droit à des avantages significatifs dans tous les centres du réseau.

Pour mémoire cette carte a trois principaux objectifs :

- renforcer le sentiment d'appartenance du personnel des centres à la "famille" éthic étapes
- améliorer la connaissance du réseau des centres internationaux de séjour
- consacrer un temps de rencontre entre salariés d'un établissement sur le réseau au moment de la remise de la carte

en pratique

Les bénéficiaires

- Les salariés des centres et leur famille directe
- Les permanents et les saisonniers
- Tous les salariés de l'établissement adhérent, hors sous-traitance

Les conditions

- Chaque centre est libre de proposer les avantages qu'il souhaite mais ceux-ci doivent être significatifs (de l'ordre de 20% minimum)
- Les conditions proposées par les centres seront mises à jour annuellement
- · Les conditions seront consignées sur un document à remettre aux salariés

Les outils

Une carte personnelle

- envoyée vierge au centre qui devra la remplir avec nom et prénom du salarié, cachet du centre
- · valable un an, suivant l'année calendaire

Un document "avantages offerts":

- centre par centre, les avantages offerts dans le cadre de la carte Avantages
- le document indique également les modalités d'utilisation de la carte

Une attestation type:

- envoyée par mail à chaque centre qui la reproduira selon le nombre de demandes
- elle atteste du statut de «membre du personnel du centre » de la personne aux dates de son séjour
- elle est signée par le directeur
- elle sert de preuve au centre accueillant et de support statistique (pour le bilan annuel de l'opération)

Utilisation de la carte

Le salarié doit :

- faire la démarche de réservation vers le centre accueillant
- faire signer une attestation par son directeur
- remettre au centre accueillant l'attestation au moment du versement des arrhes ou bien à l'arrivée